

**DÉLIBÉRATION
N° 050-2019**

Nomenclature : 8.8.1

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 18

Date de la convocation :

27/06/2019

Date de l'affichage :

09/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre GARNIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre GARNIER, Maire, Arnauld MARTIN, Manuel GUIMARAES (Adjoint), Appoline ROBLIN, Frédérique CARO (Adjointes), Raymonde TESSIER, Patrick RAGU, Chantal DARDENNES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Christelle VINCENT, François DURIN, Florian DUBLE, Marylène MOREL, Daniel OBERSON, Jean-Christophe LECERF

Absents excusés : Geneviève LE BOULZEC ayant donné pouvoir à Anne ROUMEGAS PORCHE, Alain JOFFRE ayant donné pouvoir à Raymonde TESSIER, David BOUDAILLEZ ayant donné pouvoir à Daniel OBERSON, Jean-Pierre GUSCHING, Philippe PELLOIE, Aurélie MATTERN.

Absents non excusés : Maurice VALIX

EAU & ASSAINISSEMENT : Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu les articles L.2224-1 et suivants et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu le projet de rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, établi par les services municipaux pour l'exercice 2018, adressé aux membres de l'assemblée avec la note de synthèse le 27 juin 2019

Après avoir entendu l'exposé et lu le rapport 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable joint en annexe.

PRECISE que ce rapport sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**Le Maire
Jean Pierre GARNER**

